

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011**  
**Prise d'effet le 1er avril 2012**

**Livre 5, Articles 11.10.5.3.3, 11.10.5.3.4 et 11.10.5.3.5**

- 11.10.5.3.3 *Quand la cible est libérée les deux premiers athlètes du groupe au piquet avec la présentation de la cible doit se déplacer vers le pas de tir et ce le plus tôt possible. Les autres membres de l'équipe restent en arrière à distance raisonnable.*
- 11.10.5.3.4 *Il est interdit aux athlètes de se diriger vers le pas de tir, s'immobiliser à une courte distance de celui-ci pour estimer la distance avant de tirer.*
- 11.10.5.3.5 *~~Les~~ Chaque paire d'athlètes d'un groupe tireront séparément les uns des autres ensemble selon l'ordre de rotation suivant:*
- *l'athlète dont le numéro est le plus bas commencera à tirer à la première cible, le tir s'effectue par ordre croissant des numéros.*
  - *Le dernier athlète d'une cible commencera à tirer en premier à la cible suivante attribuée à son groupe, il sera suivi par l'athlète qui a commencé à tirer avant lui.*
  - *Les athlètes tireront en alternance pour toutes les cibles suivantes tout au long de la compétition.*